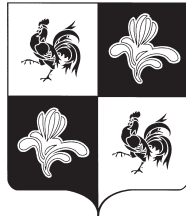


**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1<sup>er</sup> décembre 2020

---

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

---

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020  
ET DE BUDGET INITIAL 2021  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

**RAPPORT**

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Pierre-Yves LUX

**SOMMAIRE**

1. Désignation du rapporteur .....	3
2. Examen conjoint de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois.....	3
3. Discussion générale .....	3
4. Discussion et vote des tableaux.....	5
5. Vote de l'ensemble de la proposition.....	5
6. Approbation du rapport.....	5
7. Texte adopté par la commission.....	5

---

*Ont participé aux travaux* : Mme Alexia Bertrand, M. Ridouane Chahid, Mme Barbara de Radiguès, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghysels (président), M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Michael Vossaert.

*Étaient également présents à la réunion* : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Mesdames,

Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois.

### 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Pierre-Yves Lux est désigné en qualité de rapporteur.

### 2. Examen conjoint de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois

La commission décide d'examiner conjointement l'ajustement 2020 et le budget initial 2021.

### 3. Discussion générale conjointe

La discussion générale conjointe est ouverte.

**M. le secrétaire général** commence par remercier les services du Greffe pour le travail réalisé en cours d'année et en particulier dans ces circonstances difficiles. Il remercie particulièrement le comptable du Parlement pour sa participation active et efficace à la préparation du budget et à sa bonne exécution.

Il présente ensuite les grandes lignes de l'ajustement 2020 et du budget initial 2021.

#### Ajustement 2020

L'ajustement 2020 permet de revoir le niveau des dépenses à la baisse et ce essentiellement suite à l'impact de la crise du coronavirus sur les activités du Parlement.

Il est d'ailleurs probable qu'au compte 2020, ces montants soient encore inférieurs.

À l'ajustement, on passe donc de 4.358.250 euros à 4.229.150 euros, soit une diminution de 129.100 euros.

En matière de personnel, les variations, globalement à la baisse, sont liées à la situation réelle du secrétariat de la présidence en 2020, à l'indexation qui a été reportée d'un mois par rapport aux prévisions, au

report de l'entrée en service d'une huissière en remplacement d'un agent statutaire qui est en congé pour stage, et ce suite au confinement.

Le budget lié aux abonnements à la presse augmente lui suite à la décision de participer avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie aux frais de « Gopress », et ce pour un montant de 10.500 euros par an.

Il est également à remarquer une diminution pérenne de 1.000 euros par mois en matière de frais d'internet, suite à une mutualisation des accès entre les trois Assemblées (Parlement francophone bruxellois – Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie).

Pour le surplus, les différences sont liées à des adaptations en fonction des circonstances et du niveau des dépenses constatées.

La dotation pour 2020 reste inchangée. Les recettes diverses sont adaptées aux prévisions actualisées.

#### Budget 2021

Concernant le budget 2021, il faut distinguer les dépenses habituelles qui restent dans la lignée des années précédentes et des dépenses nouvelles liées à la mise en œuvre de législation ou réglementation adoptée par l'Assemblée.

Pour les dépenses habituelles :

- le budget en matière de personnel est influencé par :
  - l'indexation (octobre 2021);
  - le départ de trois agents en congé préalable à la retraite et les remplacements partiels ou évolutions dans les carrières qu'ils entraînent;
  - le secrétariat de la présidence qui est maintenant complet en 2021;
  - le renforcement éventuel des équipes (comme annoncé) dans le cadre des commissions délibératives (un attaché contractuel);
- les modifications dans la rubrique transport sont liées à la fin du leasing du véhicule de la présidence, la présidente souhaitant à l'avenir recourir à d'autres possibilités de mobilité.

Pour les dépenses nouvelles :

- 110.000 euros ont été prévus pour la tenue d'une commission délibérative;
- 300.000 euros sont prévus pour la quote-part du Parlement francophone bruxellois dans les frais d'installation et de fonctionnement du médiateur bruxellois qui devrait entrer en fonction en 2021;
- 15.000 euros sont également prévus pour l'éventuelle installation de la commission de déontologie.

Ce sont ces dépenses qui justifient l'essentiel de la hausse des dépenses du Parlement.

Le montant des dépenses est de 4.787.250 euros, celui des recettes de 4.670.000 euros (4.650.000 euros de dotation et 20.000 euros de recettes propres).

Le solde pouvant s'assimiler à la marge de non-utilisation sera, s'il échet, puisé dans les réserves du Parlement.

Après cette présentation, **Mme la présidente du Parlement** tient à joindre ses remerciements à ceux du secrétaire général et tient à saluer le professionnalisme des équipes.

Ce budget marque la volonté de relever les défis liés aux nouvelles initiatives voulues par le Parlement.

Elle émet le souhait qu'il soit également possible en 2021 de reprendre les activités régulières de l'Assemblée dans un schéma plus classique comme les Jeudis de l'hémicycle, les expositions, les activités citoyennes, etc.

**M. le président de la commission** tient à joindre les remerciements de la commission à ceux de la présidente du Parlement.

**Un premier commissaire** se félicite des explications claires et complètes données par le secrétaire général.

Il souhaite obtenir quelques explications complémentaires relatives:

- à l'évolution des dépenses du secrétariat de la présidence;
- au fait de combler le déficit éventuel par une ponction sur les réserves de trésorerie du Parlement;
- aux 300.000 euros prévus pour le médiateur bruxellois.

**M. le secrétaire général** précise, concernant le secrétariat de la présidence que ce n'est qu'en cette fin d'année que son cadre a été complété.

Cela a entraîné des dépenses réduites en 2020 et, pour le budget 2021, la nécessité de prévoir les montants correspondants à une année entière avec un cadre au complet; l'ensemble prenant place dans le respect de la réglementation ad hoc adoptée par le Parlement.

En ce qui concerne la seconde question, le secrétaire général précise que la pratique d'une marge de sous-utilisation pour équilibrer les budgets est assez classique. Ces dernières années, les comptes établissent qu'il n'est pas nécessaire d'y recourir en pratique. Le solde budgétaire est versé à la trésorerie du Parlement.

Concernant les montants prévus pour le médiateur bruxellois, il s'agit d'un montant prévisionnel destiné à couvrir la part du Parlement francophone bruxellois dans les dépenses liées à la désignation, l'installation et le fonctionnement du médiateur et de ses services. Un accord sur la répartition de ces frais entre le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et le Parlement francophone bruxellois a été entériné par les Bureaux respectifs.

**Un deuxième commissaire**, outre qu'il se joint bien évidemment aux remerciements, souhaite obtenir, concernant l'ajustement, quelques précisions sur les activités qui ont été impactées par la crise du coronavirus.

Ce même commissaire, concernant le budget initial 2021 cette fois, se réjouit de voir se mettre en place de manière effective des initiatives importantes et attendues comme le médiateur et, bien évidemment, les commissions délibératives.

Il se réjouit enfin des économies engendrées par la mutualisation des dépenses liées à l'accès à Internet. Il ne saurait trop encourager les services des différents parlements à multiplier ces initiatives.

Suite à la question de ce dernier commissaire, **M. le secrétaire général** précise que les dépenses 2020 impactées par la crise du coronavirus concernent :

- les activités citoyennes visant un public scolaire avec des économies liées à l'annulation du transport en car, des entrées dans les lieux de mémoires, des guides, ...;
- le report à 2021 du Train des milles;
- l'annulation de la réception du 27 septembre;

- le report des Jeudis de l'hémicycle et des expositions;
- etc.

**M. le président de la commission** clôt alors la discussion générale conjointe.

#### **4. Discussion et vote des tableaux**

Les tableaux ne suscitent aucun autre commentaire.

- Le tableau des dépenses ordinaires est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.
- Le tableau des dépenses extraordinaires est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.
- Le tableau des recettes ordinaires est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.
- Le tableau des prélèvements sur fonds propres est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

#### **5. Vote de l'ensemble de la proposition**

L'ensemble de la proposition est adopté par 9 voix pour et 1 voix contre.

#### **6. Approbation du rapport**

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

#### **7. Texte adopté par la commission**

Il est renvoyé au texte de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois tel qu'il figure au document parlementaire 21 (2020-2021) n° 1.

*Le Rapporteur,*

Pierre-Yves LUX

*Le Président,*

Marc-Jean GHYSSELS





